



FORMULAIRE DE DECLARATION DE LA TAXE SUR LES PISCINES PRIVEES

A RETOURNER A L'ADMINISTRATION COMMUNALE, SERVICE DES FINANCES,
PARC COMMUNAL, 1 A 5670 VIROINVAL **AU PLUS TARD LE JOUR DE LA PREMIERE MISE**
SOUS EAU DE LA PISCINE A SAVOIR LE(Date à indiquer)

Propriétaire :

N° de téléphone/GSM :

Adresse mail :

Numéro national (verso de la carte d'identité) :

Numéro de TVA :

Domicilié à :

.....

Déclare sur l'honneur :

* Etre propriétaire d'une piscine privée située à l'adresse suivante :

.....

Superficie de la piscine :

..... (Longueur) X (Largeur) = m²

Est considérée comme piscine privée, toute installation en matériaux durables, quel que soit le genre ou l'importance de la construction, couverte ou non, pour autant qu'elle permette de pratiquer la natation ou la baignade et d'une superficie supérieure à 10m².

Sont visées les installations, réalisées en matériaux durs (maçonnerie, béton, coque polyester, bois, plaques métalliques, ...), ancrées en tout ou partie au sol ou dans le sol toute l'année, ainsi que celles pouvant être considérée comme immeubles par destination du fait de l'installation de canalisations dans le sol, des aménagements en dur réalisés autour, de même que les piscines vidées après la période estivale ou non utilisées en dehors de cette saison.

La taxe est fixée comme suit :

- piscine de 10 à 100m² de surface : 275,00€/an
- piscine de plus de 100m² de surface : 650,00€/an

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIROINVAL

Parc Communal – 5670 Viroinval

Tél. : 060 31 00 10 – Fax : 060 31 00 17

IBAN : BE83 0910 1129 9115 – BIC : GKCC BEBB

www.viroinval.be



Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame Jessica GOSSIAUX au 060/30.36.43 ou jessica.gossiaux@viroinval.be ou Madame Stéphanie FOSTY au 060/31.01.78 ou stephanie.fosty@viroinval.be

Cette déclaration est valable jusqu'à révocation écrite. La lettre recommandée doit être adressée à l'Administration communale de Viroinval, Service des Finances, Parc communal 1, 5670 VIROINVAL

Fait à, le

Signature du déclarant :

Suivi de la mention « Lu et approuvé »

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIROINVAL

Parc Communal – 5670 Viroinval

Tél. : 060 31 00 10 – Fax : 060 31 00 17

IBAN : BE83 0910 1129 9115 – BIC : GKCC BEBB

www.viroinval.be